



Facture impayée depuis 2ans toujours valable??

Par **magmichmuch**, le **20/07/2015** à **18:55**

Bonjour,

J'ai acheté une chambre à mon fils en juillet 2013:lit+armoire.A l'achat j'ai payé la moitié et le reste devait être payé à la livraison de la chambre.

Lors de la réception nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de sommier dans le lit!!or le vendeur au magasin nous avait affirmé que ce sommier faisait parti de l'achat. Nous avons donc recommandé un sommier frais ajouté à la facture initiale.

La livraison aurait due être faite en septembre 2013.Mais les livreurs ont décommandés plusieurs fois puis aucune nouvelle. (ayant un autre sommier en ma possession nous avons continué autrement).Le temps passe et ce vendredi 17 juillet 2014, la responsable du magasin m'appelle en me réclamant la somme restante à payer!!!

Est ce que la facture est toujours valable 2ans après? Sachant que la livraison du sommier n'a toujours pas été faite!!

merci

Par **moisse**, le **20/07/2015** à **19:46**

La prescription est de 2 ans.

Donc impossible de vous répondre, cela se passe ces jours-ci.